

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE L'ESCARENE Séance du 29 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le lundi vingt-neuf juin, à dix-huit heures, le Conseil municipal, légalement convoqué le vingt-cinq juin deux mille vingt-six, s'est réuni au siège de la mairie de l'Escarène, sous la présidence de Madame Céline Duquesne, Maire.

Etaient présents :

DUQUESNE Céline, SIMON Raphaël, GASC Annie, TAMAZOUT Maurice, SMANIOTTO Amélie, ARNULF Julien, RATTI Phillipe, MANGIN Flora, CAUCHETEUX Virginie, PANERO Stéphane, AZEMAR Corinne, PELUSO Alain, SOARES Lily-Rose, GUIRAL Yoann, CHOLVIN Nolan, FOUQUET Hervé, DONADEY Pierre, VALLAURI Jean-Claude, DOTTAIN Laurence, SOUMATI Damien,

Absents représentés :

MIGONE Anaïs représentée par TAMAZOUT Maurice, PEREZ Jennifer représentée par DUQUESNE Céline, Raoul PIALA représenté par DONADEY Pierre,

Absents excusés : /

Madame SMANIOTTO Amélie a été nommée secrétaire de séance

Délibération n°: 26 06 13

Objet : Mise à disposition gratuite d'un terrain communal au profit de l'association « Escanid Éveil à la Nature »

Madame le Maire rappelle que l'association « Escanid Éveil à la Nature », association déclarée régie par la loi du 1er juillet 1901, développe sur le territoire communal des activités d'éveil à la nature et de découverte de l'environnement destinées aux jeunes enfants et aux assistantes maternelles.

Elle indique que l'association sollicite la mise à disposition d'un terrain appartenant au domaine privé communal, cadastré section C n°59, 60 et 61, situé route de la Pighiera, afin d'y poursuivre ses activités pédagogiques et éducatives.

Madame le Maire souligne que les actions conduites par l'association participent à l'animation de la vie locale, favorisent l'éveil des jeunes enfants à l'environnement et contribuent au développement d'activités éducatives à destination des familles de la commune.

Elle précise que la mise à disposition envisagée revêt un caractère gratuit en raison du caractère non lucratif des activités exercées par l'association sur le terrain mis à disposition et de l'intérêt communal qu'elles présentent.

Afin d'encadrer les conditions d'utilisation de ce terrain, il est proposé de conclure avec l'association une convention de mise à disposition à titre gratuit, précaire et révocable, dont le projet est annexé à la présente délibération.

*Transmis à la Préfecture : Date vira
Affiché le 13/07/2026*

AR Préfecture

006-210600573-20260629-260613-DE
Reçu le 13/07/2026
Publié le 13/07/2026

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Où l'exposé de Madame le Maire, après en avoir délibéré

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les articles 1875 à 1891 du Code civil relatifs au prêt à usage ;

Vu le projet de convention annexé ;

Considérant l'intérêt communal présenté par les activités développées par l'association « Escanid Éveil à la Nature » en faveur de la petite enfance et de l'éducation à l'environnement ;

Considérant que les parcelles cadastrées section C n°59, 60 et 61 relèvent du domaine privé communal ;

APPROUVE la mise à disposition gratuite au profit de l'association ESCANID Éveil à la Nature des parcelles cadastrées section C n°59, 60 et 61 appartenant au domaine privé communal ;

APPROUVE les termes de la convention annexée à la présente délibération ;

AUTORISE Madame le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document nécessaire à son exécution.

Nombre ne prenant pas part au vote : 1

Nombre de conseillers en exercice : 23

Nombre de présents : 20

Nombre de votants : 22

Pour :

DUQUESNE Céline, SIMON Raphaël, GASC Annie, TAMAZOUT Maurice, SMANIOTTO Amélie, ARNULF Julien, RATTI Phillipe, CAUCHETEUZ Virginie, PANERO Stéphane, AZEMAR Corinne, PELUSO Alain, SOARES Lily-Rose, GUIRAL Yoann, CHOLVIN Nolan, FOUQUET Hervé, MIGONE Anaïs, PEREZ Jennifer, DONADEY Pierre, VALLAURI Jean-Claude, DOTTAIN Laurence, SOUMATI Damien, Raoul PIALA.

Contre : /

Abstentions:/

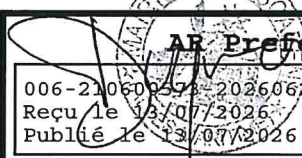
N'a pas pris part au vote MANGIN Flora,

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, pour expédition conforme.

LA SECRÉTAIRE DE SÉANCE
Amélie SMANIOTTO



MME LE MAIRE
Céline DUQUESNE

 AR Préfecture
006-210600573-20260629-260613-DE Reçu le 13/07/2026 Publié le 13/07/2026

*Transmis à la Préfecture : Date vice
Affiché le 13/07/2026*